

ARRETE DU 14 JANVIER 2025

**FIXANT LES DEUX PREMIERES PERIODES DE RECEPTION DES DOSSIERS DE DEMANDES
D'AUTORISATION RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE
NORMANDIE AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L 6122-1, L 6122-9, L 6122-10, R 6122-25 à R 6122-29 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 précitée ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 portant modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2018-4 du 3 janvier 2018 relative à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;

VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2023 pris par le Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie publié le 31 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé de Normandie, composé notamment du schéma régional de santé (SRS) et de son chapitre relatif aux implantations d'activités soumises à autorisation, déterminé pour une période de cinq ans à compter du 31 octobre 2023 jusqu'au 30 octobre 2028 ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2023 modifiant l'arrêté en date du 31 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé de Normandie ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2025 portant révision du Projet Régional de Santé ;

VU la décision du 26 novembre 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT la réforme engagée par le Ministère de la santé et de la prévention par ordonnance du 12 mai 2021 sur le régime des activités de soins ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation du Directeur général de l'Agence régionale de santé énumérés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L.6122-9 et R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur général de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier prévu de dépôt des demandes d'autorisation ;

CONSIDERANT que le Directeur général de l'Agence régionale de santé doit fixer, conformément à l'article R.6122-29 du code de la santé publique, deux à trois fenêtres par an pour chaque activité et équipement matériel lourd soumis à autorisation ;

ARRETE

Article 1 : Pour les activités réformées, les périodes de réception des demandes d'autorisation (en application de l'article L 6122-1 du Code de santé publique) sont fixées selon le calendrier suivant pour le 1^{er} semestre 2025 :

- 1^{ère} période de dépôt : du 3 février au 4 avril 2025 pour les activités suivantes :
 - o Hospitalisation à domicile ;
 - o Chirurgie ;
 - o Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
 - o Médecine ;
 - o Assistance médicale à la procréation ;
 - o Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales ;
- La première période de dépôt ouverte du 3 février au 4 avril 2025 concerne également les équipements d'imagerie en coupes utilisés à des fins de radiologie diagnostique soumis à autorisation listés à l'article R6122-26-2° a) et b) du Code de la santé publique ;
- 2^{ème} période de dépôt : du 9 avril au 10 juin 2025 pour l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) pour :
 - o Pour les mentions:
 - Polyvalent ;
 - Gériatrie ;
 - Système digestif, endocrinologie, diabétologie et nutrition ;
 - o Pour la modalité pédiatrie :

- Enfants et Adolescents (4 ans et plus) ;
- Jeunes enfants, enfants et adolescents (0-17 ans) ;
- Pour la modalité cancer :
 - Oncologie ;
 - Oncologie et hématologie.

Article 2 : Pour les activités non réformées visées par la loi « Valletoux », une période de réception des demandes de renouvellement de leur autorisation est également fixée du 9 avril au 10 juin 2025 pour les activités suivantes :

- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale ;
- Unités de soins longue durée.

Article 3 : Les demandes d'autorisations relatives à un changement de lieux d'implantation, un regroupement ou une conversion d'activité ou consécutives à une injonction de dépôt d'autorisation dans le cadre d'un renouvellement pourront être déposées dans ce cadre.

Article 4 : Ces périodes font courir, à compter de leur date de clôture, le délai de six mois prévu à l'article L.6122-9 6ème alinéa du Code de la santé publique, à l'issue duquel l'absence de notification de réponse de l'Agence Régionale de Santé de Normandie vaut rejet de la demande d'autorisation.

Article 5 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CAEN Cedex 4, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal Administratif de Caen pouvant se faire de manière dématérialisée via la nouvelle modalité de Télérecours citoyen sur le site suivant www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

Fait à CAEN, le 14 janvier 2025

Le Directeur général,

Eva BONNET
ARS de Normandie
Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins

François MENGIN LECREULX